

# Les territoires et la gestion des matières et des déchets radioactifs

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU**

**16 NOVEMBRE 2020**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## SOMMAIRE

I.	Introduction par la Direction Générale de l’Energie et du Climat et par les garants de la concertation	.3
II.	Vos principales attentes concernant la prise en compte des territoires dans la gestion des matières et déchets radioactifs	.....4
III.	« Table ronde » n° 1 : Impacts sanitaires et environnementaux des sites : quelles solutions pour répondre aux préoccupations des territoires ?	.....5
IV.	Vie du territoire, vies des habitants quels critères prendre en compte pour guider l’implantation des sites de gestion des matières et déchets radioactifs	.....10
V.	Table ronde n°2 : réalités locales vs stratégie nationale quels leviers pour prendre en compte les attentes des territoires dans la gouvernance des MDR	.....11

## I. Introduction par la Direction Générale de l'Energie et du Climat et par les garants de la concertation

### **Suzelle LALAUT**

Cette réunion a vocation à traiter des enjeux territoriaux et environnementaux de la politique de gestion des matières et déchets radioactifs. Cette première réunion s'inscrit dans le cadre d'une concertation lancée suite au débat public lancé en 2019, qui a donné lieu à la publication de grandes orientations par le Ministère en février 2020

Les enjeux territoriaux recouvrent de multiples facettes. Le sujet est complexe et le débat public a démontré une forte attente autour de ces enjeux dans le plan national. Le sujet étant complexe, nous avons souhaité nous appuyer sur un cabinet pour nous aider dans la préparation de cette réunion, afin de permettre une participation effective du public.

### **Damien MERMET**

Je suis du cabinet Wavestone. Je vais jouer le rôle d'animateur. Je propose de vous présenter le déroulé. Les modalités seront bien sûr adaptées à une concertation à distance et présenteront des différences par rapport au présentiel. Aurélien Louis dira un mot d'introduction et nous aurons une courte séquence sur vos attentes dont j'explicitai les modalités tout à l'heure. Nous aurons ensuite trois tables rondes. La première portera sur les impacts sanitaires et environnementaux des sites, puis nous travaillerons en sous-groupe, ce qui vous permettra d'intervenir oralement. Nous reviendrons ensuite en plénière avec une table ronde sur les attentes des territoires dans la participation à la gouvernance des matières et déchets radioactifs. Enfin, nous aurons une séquence de conclusion.

### **Aurélien LOUIS**

Bonjour à tous. Le processus s'inscrit dans la démarche initiée depuis 2018-2019 avec le débat public sur la gestion des déchets. En 2019, nous avons tenu un débat public préparatoire. C'était la première fois qu'un PNGMDR passait par ce processus, qui implique un échange public unique. Le 21 février 2020, le Ministère de la Transition Ecologique a publié des conclusions tirées de débat public. Nous nous trouvons désormais dans l'étape suivante, de mise en œuvre des orientations. C'est pourquoi il est important d'associer le public. Cette démarche se poursuivra jusqu'au premier trimestre 2021 et a vocation à recueillir le maximum de contributions de la part du public durant la phase de rédaction.

En quelques mots, cette concertation post débat public s'articule autour de deux vecteurs : une série de réunions publiques – dont celle de ce soir – et un site Internet dédié à la concertation sur lequel seront mis en ligne un certain nombre de documents exposant les propositions du Ministère, et sur lequel les parties prenantes pourront interagir.

Les réunions publiques se déroulent dans un contexte particulier et ont vocation à se tenir à distance. Ce sera également le cas des réunions du 24 novembre et du 2 décembre et, probablement, du 28 janvier. Ces modalités pourront être revues en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires.

Notre échéance est fixée au 8 mars 2020. Nous tiendrons alors une ultime réunion qui aura vocation à tirer des enseignements de la concertation.

Pour ce qui est de la réunion de ce jour, l'objectif est débattre des enjeux territoriaux, en commençant par un état des lieux des principales attentes du public. Nous souhaitons aussi identifier des initiatives intéressantes déjà mise en œuvre sur les territoires afin de les valoriser dans le cadre du prochain PNGMDR. Enfin, nous tâcherons de faire émerger des préconisations qui pourraient être travaillées dans le cadre du prochain plan.

### **Isabelle BARTHE**

Bonsoir à toutes et tous. J'ai été désignée, aux côtés de Maryline Meaux et de Philippe, en tant que garant pour accompagner ce processus. Notre rôle consiste à veiller à ce que vos droits soient respectés. Par conséquent, nous accompagnerons la concertation jusqu'à la mise en consultation numérique. Nous n'aurons pas vocation à prendre parti sur le fond, mais nous devons veiller à ce que l'information du public soit claire, complète, sincère et compréhensible. Nous remettrons un rapport à l'issue du processus de concertation. Ce rapport sera joint au dossier de consultation numérique, de sorte que la participation du public soit assurée de manière continue jusqu'à l'élaboration du document final. N'hésitez pas à nous interpeler si vous avez des questions concernant la participation.

## **II. Vos principales attentes concernant la prise en compte des territoires dans la gestion des matières et déchets radioactifs**

### **Damien MERMET**

La première séquence concerne les attentes des territoires dans la gestion des matières et déchets radioactifs. Nous allons vous proposer des items sur lesquels vous positionner en répartissant 20 points. Vous pourrez tout concentrer sur une attente ou, au contraire, répartir les points de façon libre. Suzelle, quelques mots sur les attentes identifiées ?

### **Suzelle LALAUT**

Parmi les différentes attentes que vous voyez apparaître figurent des attentes en amont du choix d'un site. Par exemple, la proposition A vise la stratégie d'implantation et les critères appliqués pour sélectionner un site. L'idée est de rendre la stratégie d'implantation plus explicite et plus lisible pour les parties prenantes.

La proposition B vise à disposer d'un cadre de dialogue et d'engagement, et traduit une attente de réciprocité de la part des territoires, afin de définir une forme de reconnaissance des territoires lorsqu'ils participent à la stratégie nationale de gestion, par exemple en accueillant un site de gestion des matières et déchets radioactifs. Il s'agirait ici de mettre en place un cadre plus généralisé, avec des notions d'engagements réciproques.

La proposition C vise, avant le choix d'un site, à mieux comprendre le projet que l'on souhaite implanter et ses impacts, notamment sur l'identité du territoire.

La proposition D intervient après le choix du site. Elle vise à participer aux modalités d'implantation, notamment afin de réduire les impacts et les différentes externalités.

La proposition E concerne le contradictoire et la possibilité d'accéder à des expertises indépendantes sur les données environnementales et sanitaires.

Enfin, la dernière proposition porte sur une idée d'association à la vie d'une installation et d'association aux mesures d'impact.

**Damien MERMET**

Merci beaucoup. Vous avez chacun 20 points à répartir en fonction de vos attentes personnelles. N'oubliez pas de valider vos choix en appuyant sur le bouton prévu à cet effet en fin de formulaire.

**Suzelle LALAUT**

Je précise que vos réponses nous serviront à alimenter les discussions en sous-groupes de travail. Elles serviront également pour la rédaction du plan et pour alimenter nos réflexions jusqu'au à la fin de la concertation.

Je découvre le sondage en même temps que vous et il est intéressant de constater qu'aucun item ne se détache plus qu'un autre. Je souhaiterais néanmoins connaître le nombre de personnes ayant participé, car il semble que nous ayons rencontré des difficultés techniques.

**Damien MERMET**

Nous décomptons environ 1 500 votes, ce qui représente quelque 70 participants.

**Suzelle LALAUT**

Il semble que ce soient les aspects liés à l'application concrète d'un projet sur le territoire qui ressortent. Les items liés à la compréhension d'un projet et de ses impacts, et à l'accès aux expertises, ressortent. La notion de réciprocité dans un cadre de dialogue et d'engagement ressort également. Les réponses sont assez équilibrées. C'est intéressant et nous devons travailler sur toutes ces thématiques dans le plan. Nous devons approfondir l'analyse des résultats.

**Aurélien LOUIS**

Les 3 items les plus valorisés concernent principalement la phase amont de définition des projets et la manière de l'apprécier avant sa mise en place. Il me semble que l'enjeu du dialogue en amont et la sélection des projets est le point commun.

**III. « Table ronde » n° 1 : Impacts sanitaires et environnementaux des sites :  
quelles solutions pour répondre aux préoccupations des territoires ?****Clément LEROY**

Bonsoir toutes et tous. Cette table ronde portera plus particulièrement sur les solutions pour répondre aux préoccupations des territoires. J'accueille trois intervenants : Messieurs Pichery, Jaquet et Rousselet.

Je cède la parole à Monsieur Pichery.

**Philippe PICHERY, Président du Conseil Départemental de l'Aube et Président de la Commission Locale d'information de Soulaines-Dhuys**

Bonjour à tous. Je vais évoquer une décision récente de la Commission Locale d'Information du centre de Soulaines qui, par le passé, a surtout mené des réflexions d'ordre environnemental. Toutefois, en 2018, Santé Publique France, a publié une étude qui avait pour objectif de rechercher l'existence d'un lien entre certaines pathologies et la présence du centre. Pour cela, un territoire concentrique de 15 kilomètres autour du centre a été défini, à cheval sur deux départements — l'Aube et la Haute Marne – avec, pour base de référence, les habitants du reste de ces départements. Cette étude a notamment montré une incidence légèrement plus forte du cancer du poumon chez l'homme sur une période relativement courte, entre 1998 et 2007, sans toutefois pouvoir expliquer ce qui est à l'origine de ce dépassement. En outre, plus aucun dépassement par rapport aux valeurs de l'échantillon de référence n'a été constaté par la suite.

Cette constatation a conduit les membres de la CLI à vouloir approfondir ce sujet. Cela nous a conduits à mettre en place une commission sanitaire qui se compose de toutes les personnes volontaires composant la CLI. J'ai installé cette commission en mars et la séance d'installation a occasionné un échange sur nos attentes. Malheureusement, les spécialistes de Santé Publique France n'ont pas pu y prendre part du fait de l'épidémie que nous connaissons. Mon objectif serait d'arriver, à partir des conseils des spécialistes, à l'élaboration d'un protocole que superviserait la CLI. Ce protocole préciserait notamment ce que l'on recherche et ce que l'on souhaite observer, et de définir des indicateurs sur cette base.

Ma détermination d'aborder cette démarche en toute indépendance, sans *a priori* ni tabous, est totale. Toutefois, j'ai pu apprécier la complexité pour parvenir à des conclusions admises du plus grand nombre. C'est pourquoi l'apport de spécialistes reconnus est déterminant. La prochaine étape consistera donc à finaliser le cadre des investigations en lien avec Santé Publique France, tout en ayant conscience qu'il existe un facteur temps. En effet, de telles études ne peuvent se réaliser en quelques mois ou en une seule année.

**Clément LEROY**

Cela souligne l'importance de basculer au plus vite dans la phase opérationnelle, malgré le contexte sanitaire de cette année 2020.

**Philippe PICHERY**

Tout à fait. Je terminerai mon propos en vous indiquant que nous avons été confrontés à une éventuelle suspicion de pollution d'eau. Nous avons mobilisé les meilleurs spécialistes en hydro géologie et ces derniers nous ont confirmé sans l'ombre d'un doute qu'il ne pouvait pas y avoir de relation entre le centre et la mesure concernée. Cela souligne à mes yeux le rôle essentiel des personnes ayant légitimité sur des sujets aussi difficiles et importants.

**Clément LEROY**

Monsieur Jaquet, je me tourne désormais vers vous.

**Monsieur JAQUET, Secrétaire Général du Comité Local d'Information et de Suivi du projet du laboratoire de Bures**

Depuis que le CLIS de Bure existe, un peu plus de 20 ans, nous nous interrogeons systématiquement que la pertinence de réaliser, avant toute décision concernant le stockage, un état de référence sanitaire, ou état zéro de la santé de la population riveraine du projet. Cela tient à deux raisons. La première, c'est que d'un point de vue réglementaire, il existe peu de contraintes pour les maîtres d'ouvrage en ce qui concerne l'impact sanitaire. En outre, l'absence de référence antérieure à l'existence de l'installation conduira systématiquement à des contestations.

Nous avons mis en place en 2015 un groupe de travail qui réunit des membres du CLIS, l'ARS, Santé Publique France, l'IRSN et le Préfet de la Meuse. Ce groupe de travail a réfléchi à la fois à l'objectif et aux modalités des mises en œuvre de cet état de référence. Nous avons rédigé une sorte de cahier des charges qui prévoit d'évaluer l'état de santé physique et psychologique de la population riveraine sur la base des données disponibles, et de renouveler régulièrement cette évaluation afin de détecter d'éventuelles évolutions, positives ou négatives. Il ne s'agit donc pas d'attribuer systématiquement les évolutions à la présence du centre de stockage et il faudrait conduire des investigations complémentaires pour rechercher la cause de ces évolutions.

En ce qui concerne les modalités, nous avons déterminé plusieurs périmètres. Le premier est un cercle de 25 kilomètres de rayon autour de Bure et englobe environ 60 000 personnes. Le deuxième cercle représente un rayon de 50 kilomètres autour de Bures et représente une population d'environ 340 000 habitants. Nous envisageons aussi la comparaison avec un périmètre identique dans une région comparable sans installation nucléaire. Nous avons également défini les pathologies à observer et les indicateurs à prendre en compte.

Cette démarche devait se mettre en place au printemps 2020, mais le contexte sanitaire a conduit à la repousser. Nous disposons néanmoins d'un comité de pilotage composé des membres du groupe de travail, d'un conseil scientifique et d'une équipe projet composée des opérateurs : Santé Publique France pour le recueil des données, l'Observatoire Régional de Santé Grand Est pour l'analyse de traitements et l'ARS pour la coordination.

J'en terminerai avec la question du coût, sachant que de nombreux coûts sont intégrés au niveau de Santé Publique France. *In fine*, le coût à notre charge et à la charge de l'ARS est de l'ordre de 100 000 euros, supportés à hauteur de 20 % par le CLIS.

**Clément LEROY**

Merci. Je vais passer la parole à Monsieur Rousselet sur la thématique de l'impact sanitaire.

**Yannick ROUSSELET, chargé de campagne nucléaire auprès de Greenpeace France**

Bonsoir, ce sujet de l'impact environnemental et sanitaire est probablement l'un des sujets les plus controversés et difficiles à aborder pour la société civile. En effet, les discussions autour de la sûreté parviennent en général à des résultats partagés, sur la base de chiffres et de mesures concrètes. A l'inverse, mesurer l'impact environnemental est plus complexe et l'expérience a montré que la question de l'impact sur la santé était très peu consensuelle. Je vous invite à ce sujet à vous référer aux travaux du groupe radio écologique Nord-Cotentin. Toute la problématique dans ce domaine réside dans le fait que chacun tire ses

propres conclusions et responsabilités, générant une forte frustration. Il faut toutefois rappeler que la causalité est un sujet extrêmement complexe, comme l'ont démontré les études sur le tabac ou sur les lignes à haute tension.

Nous nous trouvons en outre confrontés à une problématique de défiance vis-à-vis des institutions, ce qui souligne la nécessité impérieuse de travailler dans la pluralité pour restaurer un minimum de confiance. Il s'agit à mes yeux de l'un des sujets les plus difficiles, et il importe que ce plan de gestion des déchets apporte des éclairages site par site, car les enjeux diffèrent d'un territoire à l'autre. Il faut aussi adopter une approche pluraliste. *In fine*, les controverses seront probablement inévitables, mais elles doivent apparaître dans ce plan.

### **Clément LEROY**

Je vous propose de prendre quelques questions. Messieurs Jaquet et Pichery, avez-vous eu connaissance d'expériences similaires aux vôtres ?

### **Philippe PICHERY**

Personnellement, je n'ai pas connaissance d'autres expériences, mais j'ai demandé que soit réalisé un récolement de toutes les expériences antérieures qui pourraient enrichir notre propre réflexion.

### **Monsieur JAQUET**

Il est difficile de s'inspirer de quoi que ce soit, car peu de choses ont lieu en la matière. Il paraît évident de réaliser un état sanitaire avant toute implantation d'un site nucléaire. Or cela n'est pas prévu. Il est surprenant que les préoccupations environnementales prennent le pas sur la santé humaine, même si ces deux dimensions sont importantes. De plus, les études réalisées en cours d'exploitation, sans base de référence préexistante, pourront être interprétées de diverses manières.

### **Yannick ROUSSELET**

Il faut aussi faire attention à ne pas mélanger mortalité et morbidité, et commencer par avoir, *a minima*, un registre départemental des concepts qui fonctionnent. Par exemple, nous avons dans la Manche l'ARCAEM, qui a été mise en place par des médecins. Il pourrait être intéressant de se rapprocher de ce type de structure.

### **Clément LEROY**

Une deuxième question porte sur le financement des études sanitaires et le choix des scientifiques et des porteurs de ces études.

Monsieur Pichery, pouvez-vous nous dire quelques mots sur ces sujets ?

### **Philippe PICHERY**

Comme je vous l'ai indiqué, l'épidémie Covid 19 nous a arrêtés dans notre élan et nous n'avons pas pu bénéficier des conseils de l'ARS et de Santé Publique France pour définir le cadre de l'étude. A ce jour, nous n'avons pas de chiffre sur le coût de l'étude, car nous



n'en sommes qu'à l'élaboration du protocole. Nous pourrions chercher un prestataire une fois ce dernier arrêté. Je considère pour ma part que la santé de nos concitoyens n'a pas de prix et je prendrai mes responsabilités pour trouver les financements nécessaires le moment venu.

### **Clément LEROY**

Vous évoquez des études sur l'hydrogéologie. Pouvez-vous nous en dire plus ?

### **Philippe PICHERY**

Nous avons sollicité l'expertise de 2 ou 3 spécialistes reconnus au niveau national. Les sommes en jeu n'excédaient pas quelques milliers d'euros, s'agissant d'analyses à partir de banques de données et de constatations connues sur la nature des sous-sols et les circulations souterraines d'eau.

### **Clément LEROY**

Une question sur le lien avec les ARS est posée avec, en complément, une question sur l'existence d'un registre régional ou départemental des cancers pour établir l'état zéro.

### **Philippe PICHERY**

Tout dépend de ce qu'on appelle l'état zéro. L'étude Santé Publique France que j'ai mentionnée effectue des comparaisons sur la situation avant l'arrivée du centre, mais nous ne disposons que des informations relevées à l'époque. Il n'est pas possible de reconstituer des données non relevées *a posteriori*. C'est pourquoi la démarche doit se baser sur un état de référence dans une situation non impactée par l'équipement. Cela nécessite une approche scientifique et statistique rigoureuse et attentive, ainsi que du temps.

### **Monsieur JAQUET**

Il est presque naturel que nous nous soyons tournés vers l'ARS, qui se trouve être membre du CLIS. Il faut aussi s'entourer de spécialistes de la matière étudiée. L'ARS illustre aussi l'implication de l'Etat, ce qui est un aspect très important pour garantir le financement à long terme, sachant que le CLIS a une durée limitée dans le temps.

### **Yannick ROUSSELET**

Il faut aussi que le point zéro soit aussi robuste que possible. Plus il sera développé, plus nous aurons des références précises. Toutefois, cela s'inscrit dans une perspective de long terme et il est illusoire d'espérer avoir des réponses immédiates.

Je vois dans les interventions que l'on me reproche d'avoir dressé des comparaisons avec le tabac ou l'alcool. Je crois pourtant que ce sont des questions comparables. Il existe en effet de nombreuses études démontrant les causalités. Toutefois, établir des liens n'empêchera pas toujours les controverses et je pense qu'il faut éviter les déclarations trop manichéennes.

**Clément LEROY**

Une question porte sur la création des projets et la Demande d'Autorisation de Création (DAC), sachant que cette dernière doit comporter une analyse d'impact et pourrait donc prévoir une étude sur l'aspect sanitaire.

**Monsieur JAQUET**

La DAC concerne Bure, mais porte principalement sur les aspects environnementaux. Une étude de risques est bien prévue, mais il s'agit du seul point concernant la santé. En revanche, il n'est pas prévu d'établir un état zéro.

**Yannick ROUSSELET**

La question consiste surtout à associer un maximum la société civile dès le début de la démarche, afin que les citoyens n'aient pas le sentiment d'être de simples cautions.

**Clément LEROY**

Monsieur Pichery, un mot conclusif sur cette première thématique ?

**Philippe PICHERY**

Les sujets que nous abordons nécessitent beaucoup de rigueur scientifique et d'ouverture d'esprit, mais également de l'humilité. En effet, constater des évolutions sanitaires ne suffit pas ; encore faut-il pouvoir les rattacher à des causes. Il ne faut pas avoir d'*a priori*.

**Monsieur JAQUET**

La question sur l'intégration d'un état de référence dans la DAC pose la question de la neutralité du maître d'ouvrage. En effet, si la DAC prévoyait l'obligation pour l'ANDRA de procéder à un état de référence sanitaire, il est probable qu'une grande partie des associations le refuserait, considérant que le maître d'ouvrage est juge et partie. Il convient donc plutôt d'avoir recours à un organisme extérieur, quitte à prévoir des financements *ad hoc*.

En ce qui concerne l'association du public, je souligne la nécessité d'informer les riverains au fil des travaux.

**Yannick ROUSSELET**

Au-delà de la norme communément acceptée, il convient aussi de débattre sur la norme admissible en termes de radioactivité. Il s'agit d'un enjeu sociétal.

**IV. Vie du territoire, vies des habitants quels critères prendre en compte pour guider l'implantation des sites de gestion des matières et déchets radioactifs**

Les échanges en sous-groupes seront publiés dans la prochaine version du présent compte rendu.

## V. Table ronde n° 2 : réalités locales vs stratégie nationale quels leviers pour prendre en compte les attentes des territoires dans la gouvernance des MDR

*En raison d'une difficulté technique, les premières minutes de cette table ronde n'ont pas pu être retranscrites.*

### **Philippe DALLEMAGNE**

Au regard des éléments introductifs, ma contribution ne sera ni scientifique ni technique. Il s'agit d'apporter un regard territorial sur la gestion des matières et déchets radioactifs, car il ne peut y avoir de solution sans territoire d'accueil. J'insiste sur le fait que cette problématique est d'ampleur nationale, avec une mise en œuvre locale, ce qui suppose des installations spécifiques et des territoires pour les accueillir. La communauté de communes de Vendevre-Soulaines est à ce titre une exception nationale, car il s'agit du seul territoire en France qui accueille deux centres de stockage de déchets radioactifs en activité.

Dans ce contexte, quel pourrait être l'effort de reconnaissance de la Nation ? Tout d'abord, je considère que ces espaces pourraient s'apprécier comme des zones d'intérêt national. Ce concept a été développé par les députés Bouillon et Aubert, dans un rapport d'information sur la gestion des matières et déchets radioactifs déposé à la présidence de l'Assemblée Nationale au nom de la Commission du Développement Durable et de l'aménagement du territoire le 3 juillet 2013.

A titre d'illustration, je vous propose trois brefs extraits du rapport d'information. Le premier précise que le choix de confier au nucléaire civil un rôle structurant dans le bouquet énergétique français résulte de décisions nationales successives que les alternances successives n'ont pas remises en cause. La gestion des déchets de cette industrie revêt donc le même caractère d'intérêt national que celui qui s'attache à la production d'électricité d'origine nucléaire, et les populations qui acceptent d'accueillir ces déchets sur leur territoire sont en droit d'attendre une reconnaissance collective à la mesure de l'effort consenti.

Le deuxième extrait concerne le caractère d'intérêt national du territoire, qui doit être reconnu par un texte spécifique soumis au vote du Parlement, de sorte qu'il serait totalement préservé des arbitrages et décisions circonstanciels.

Enfin, il appartiendra à ce texte et à ses mesures d'application d'organiser l'effort que sa nation dans son ensemble aura à cœur de consentir au travers d'un territoire au service de l'intérêt général. Cet effort traduira la confiance collective nationale dans l'avenir de ce territoire et d'affirmer sa place au cœur d'un avenir partagé. Toutefois, cette reconnaissance doit aller plus loin et doit surtout intervenir très en amont, afin de permettre l'intégration des territoires d'accueil dans la réflexion stratégique.

Aujourd'hui, le territoire de la communauté de communes de Vendevre-Soulaines est de nouveau sollicité pour l'implantation d'un centre de stockage de déchets radioactifs. Des sondages géologiques sont en cours pour l'implantation d'un centre de stockage des déchets FAVN. De plus, un projet d'extension des capacités existantes est à l'étude par l'ANDRA.

Si, aujourd'hui, la question de l'acceptation d'un nouveau centre de stockage n'est pas d'actualité, notre attachement aux questions de sûreté et de sécurité a été clairement exprimé. Ce principe ne peut souffrir d'aucun compromis.

Les attentes portent également sur un accompagnement fort et permanent de l'Etat. En filigrane se posent des questions liées à la confiance et à l'éthique. Ces deux notions porteuses de sens et de valeurs doivent permettre de créer les conditions d'une réflexion sereine, afin de répondre à une question simple : celle de l'intérêt pour le territoire. C'est pourquoi il est essentiel que le territoire constitue un élément à part entière de la réflexion, sans se limiter à la définition de ses caractéristiques, car accueillir un centre de stockage n'est pas anodin.

En conclusion, je rappellerai que l'approche territoriale connaît autant de réalités différentes que de territoires.

### **Noémie POULIGNIER**

Merci pour ces 2 propositions. Pour récapituler, la première porte sur la création de zones d'intérêt national visant à reconnaître les territoires ou des sites implantés et la deuxième concerne le renforcement de l'accompagnement des territoires et leur prise en compte dans les échanges préparatoires aux implantations.

### **Jean-Claude DELALONDE**

La gestion des déchets radioactifs est identifiée comme une problématique essentiellement nationale, ce qui tend à occulter la dimension locale et la compétence des collectivités. Les citoyens sont pourtant très concernés par ce qui a trait à leur cadre de vie et souhaitent contribuer aux choix impactant leurs territoires. Toutefois, ils ont souvent l'impression que la concertation a pour intention de faire croire qu'ils sont écoutés et d'orienter leur adhésion vers des décisions déjà prises.

Pour l'ANCCLI, les choix ne doivent pas anticiper sur le résultat de la consultation et les processus de dialogue. Concernant la gouvernance, nous constatons qu'il n'existe pas de cohérence entre les débats, les dispositifs législatifs, qui sont pour la plupart délimités dans le temps, et la dimension de long terme des déchets. Des options techniques sont en préparation pour faire face aux défis du temps, mais il existe peu de propositions sur les dispositifs de gouvernance qui doivent encadrer la mise en place des options techniques. L'enjeu est pourtant de garantir aux citoyens que la loi est appliquée de manière transparente, en prenant en compte les engagements donnés et les préoccupations des acteurs territoriaux.

Dans une décision de février 2020, le Ministère et l'ASN soulignent que le débat public PNGMDR a montré une forte attente du public, tout d'abord pour le renforcement de la gouvernance stratégique, mais également pour la mise en place d'un dispositif continu d'association du public aux processus de décisions. Cette attente forte suppose néanmoins que l'appropriation des enjeux par les citoyens ne se construise pas à travers leur consultation, au travers de ce que j'appellerai un simple sondage d'opinion.

Pour l'ANCCLI, participation, la concertation et la gouvernance sont un trio indispensable à la réussite d'une politique de gestion des matières et déchets radioactifs citoyenne, vigilante et co-construite, avec un objectif de durabilité des choix pour les générations futures. Cela concerne également la gouvernance locale. Il est indispensable de l'appuyer sur une base large associant syndicats, élus locaux, citoyens et représentants du monde économique. Dans cette perspective, les CLI ont une mission et une expérience de premier ordre. Ils représentent une mémoire citoyenne et des territoires qui est complémentaire de la mémoire administrative nécessaire à la compréhension des décisions. Il ne s'agit pas tant

de créer un consensus que de déployer un dispositif compréhensible, sincère et accessible qui permette à chacun de se sentir impliqué dans une démarche nationale aux nombreuses interactions locales.

Pour réussir ce pari, trois conditions doivent être remplies : des moyens à la mesure des enjeux, notamment pour favoriser l'expertise pluraliste, mais également un pouvoir reconnu de la gouvernance pour participer à la décision et ne pas en faire un outil pour faciliter l'acceptabilité. Enfin, il convient de mettre en place une gouvernance permanente alliée à la concertation pour impulser une coopération entre les acteurs locaux et nationaux autour d'enjeux communs et rentrer dans une culture commune.

### **Noémie POULIGNIER**

Si cela vous convient, nous proposons que les participants identifient les propositions prioritaires afin d'en discuter et de nous soumettre d'éventuelles propositions.

*Les participants s'expriment sur Beecast.*

### **Noémie POULIGNIER**

Nous avons recueilli une quarantaine de propositions. S'agissant de contributions libres, nous n'avons pas de visibilité sur les principales thématiques, que nous devons analyser. Je propose à Messieurs Delalonde et Allemagne de les parcourir rapidement et de les commenter. Il semble que la question de la gouvernance et de la capacité de décision revienne régulièrement, et des compléments ont été formulés autour de la question du retour d'expérience. La notion de simplicité des instances et processus revient aussi, de même que la question des zones d'intérêt national.

### **Damien MERMET**

Afin de favoriser les réactions, je souhaiterais poser une question : comment réagir en l'absence de consensus ?

### **Jean-Claude DELALONDE**

Yannick Rousselet l'a bien souligné : si tout est fait pour parvenir à un consensus, cela ne fonctionnera pas. En revanche, il importe d'associer tous les acteurs concernés dans la gouvernance. Ces personnes et structures ne pourront que rester dans la défiance si on ne leur donne pas la garantie qu'elles seront écoutées, et que les désaccords seront explicités. Cela permettra à tout le moins de parvenir à un socle de consensus reprenant les motifs d'accord et de désaccord. L'ANCCLI ne prend pas des décisions, mais des orientations, mais je peux vous assurer que nos orientations – sur la sûreté nucléaire par exemple – font l'unanimité. Cela n'empêche pas les désaccords de subsister, mais nous pouvons porter les sujets ensemble pour qu'ils avancent. Si la population et les structures de la société civile s'inscrivaient toutes dans ce cadre, nous sommes persuadés que nous pourrions avancer collectivement.

### **Philippe DALLEMAGNE**

Des instances existent déjà et les CLI regroupent déjà les acteurs territoriaux dans toute leur diversité. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de créer d'autres instances, mais de s'assurer que l'existant fonctionne.

### **Jean-Claude DELALONDE**

J'insiste sur le fait que les CLI ont une mémoire et une diversité qui doivent être utilisées.

**Philippe DALLEMAGNE**

Nous avons aussi besoin de moyens financiers que nous n'avons toujours pas pour fonctionner.

**Noémie POULIGNIER**

Je crois que ces points font consensus entre vous. Je vous propose de conclure avant que nous ne passions à la conclusion de la réunion.

**Jean-Claude DELALONDE**

Je reprendrai en partie mon intervention de toute l'heure, pour insister sur le caractère indispensable du trio « concertation/participation/gouvernance », qui me semble indispensable pour réussir une politique de gestion des matières et déchets radioactifs citoyenne, vigilante et co-construite. Les territoires ont une mémoire, j'insiste sur ce point.

**Philippe DALLEMAGNE**

Nous serons vigilants sur la reconnaissance de zones d'intérêt national. L'accueil d'installation de stockage des déchets peut certes faire peur, mais cela fait pleinement partie de notre politique d'aménagement du territoire. Cela suppose toutefois que nous ayons une reconnaissance au niveau national, et j'estime que nous ne sommes pas suffisamment associés à la réflexion en amont.

**Damien MERMET**

En conclusion, nous allons vous restituer une synthèse à chaud du travail en sous-groupes, étant précisé qu'une analyse plus en profondeur sera menée à froid. Nous poursuivrons avec un nuage de mots, avant un mot conclusif.

**Aurélien LOUIS**

Je voudrais tout d'abord remercier tous les participants aux sous-groupes. Les contributions ont été nombreuses. De nombreux groupes ont souligné le fait que les critères techniques devaient rester des critères de premier ordre. Il apparaît également que des éléments d'opportunité ou de contexte peuvent orienter les choix d'implantation. En outre, l'idée selon laquelle il est nécessaire de prendre en compte la sensibilité du territoire a été soulignée. En effet, certains territoires sont plus accoutumés que d'autres à la gestion de déchets nucléaires. Enfin, je note que les enjeux de développement du territoire ont été mentionnés, car les sites de gestion des matières et déchets radioactifs présentent aussi des opportunités de développement.

Des enjeux de méthode ont également été soulevés, notamment en ce qui concerne la gestion du temps long. Un sujet sur le *timing* de l'information a également été évoqué. Enfin, la question de l'accompagnement et de la concertation a été largement discutée.

**Damien MERMET**

Afin de parvenir à une conclusion collective, nous allons vous demander de saisir dans Beecast un mot que vous reprenez de nos échanges.

*Les participants s'expriment sur Beecast.*

Vos contributions font largement ressortir les mots « territoire », pluralisme et gouvernance.

Je cède la parole à Maryline Meaux, qui va conclure nos débats en tant que garante.

**Maryline MEAUX**

En quelques mots, nous avons conscience des difficultés de l'exercice et le débat de ce soir a fait œuvre de test. Nous vous invitons donc à partager votre perception avec nous. Je retiens en outre que les trois enjeux majeurs – le territoire, la concertation et la gouvernance – étaient déjà mis en valeur par le public pendant le débat. Il nous reste donc à nous assurer que la suite des travaux tiendra compte de ces questions. Nous vous engageons aussi à poursuivre les échanges de ce soir, car vous aurez la possibilité de donner votre avis lorsque la note sera publiée. Nous espérons que vos échanges seront nombreux de façon à pouvoir en tenir compte.

**Aurélien LOUIS**

Merci beaucoup pour tout ce travail. Nous avons été très heureux d'animer cette soirée.

**Damien MERMET**

Nous avons deux idées clés pour cette réunion : aborder la question des critères et celle de ma méthode pour tenir compte des attentes des territoires. Sur le premier point, je retiens un certain nombre d'éléments concrets qui permettront de lancer le travail sur ce volet du PNGMDR. Je crois donc que ce premier objectif est atteint. En ce qui concerne le deuxième sujet, je retiens notamment l'importance de la gouvernance et l'enjeu de la reconnaissance, en particulier à l'échelon national. Il nous faudra travailler sur ce dernier aspect, car des avancées peuvent probablement être réalisées.

Merci à tous.